

# Trévoux

## une capitale face à Lyon



*Petite commune proche de Lyon, Trévoux a su, dès le Moyen-Age, se singulariser dans le paysage régional. C'est la capitale d'un Etat indépendant, la Principauté de Dombes. A vingt kilomètres, Lyon est une grande ville occupant d'éminentes fonctions commerciales, financières et religieuses mais qui n'est pas reconnue politiquement dans le royaume de France.*

*Trévoux illustre la contradiction entre le statut de capitale, décrété par le pouvoir politique et le rôle de capitale par les fonctions qu'une cité remplit. Par son rayonnement, Lyon peut se prévaloir du statut de capitale mais n'y sera pas autorisé par le pouvoir central. Lyon restera une grande cité empêchée d'exister politiquement et dépendant du Parlement de Paris. La situation de Trévoux révèle en contrepoint la faiblesse politique Lyonnaise : être capitale est profondément émancipateur.*

*La frontière forgera la singularité Trévoltienne et en fera sa fortune. Ses relations avec sa voisine ne sont pas descendantes mais marquées par des rapports de forces complémentaires. L'émancipation politique de Trévoux et sa réussite économique ne doivent pas masquer son extrême dépendance économique avec Lyon, son principal client. Réciproquement, le développement économique de Lyon a su profiter des spécificités nées à Trévoux.*

Juin 2010  
Stéphane Autran

**GRANDLYON**

Direction de la Prospective et du Dialogue Public  
20 rue du lac - BP 3103 - 69399 LYON CEDEX 03  
[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)

## Histoire d'une indépendance ...Dombiste

Au XII<sup>e</sup> siècle Trévoux fait parti de l'Empire romain germanique. Péage fluvial, la Saône sert de frontière entre le royaume de France et l'Empire. En 1300, Trévoux est érigée en ville par Henri de Villars, archevêque de Lyon (1296-1301) qui établit une châtelainie<sup>1</sup>. Une charte de libertés et de franchises est adoptée. Le territoire dombiste est en position frontière, excentré à la fois par rapport à l'Empire et par rapport au royaume de France, en cours de constitution.

En 1402, la Principauté<sup>2</sup> ou Souveraineté de Dombes est formée. Louis II de Bourbon réunit sur un même territoire le « Beaujolais à part l'Empire » et trois châtelainies des sirs de Villars : Ambérieux-en-Dombes, Le Châtelard et Trévoux.

De 1423 à 1762, Trévoux est la capitale de la Principauté indépendante des Dombes. Cette indépendance est contrariée durant le règne de François 1<sup>er</sup> qui confisque la Dombes au connétable de Bourbon de 1523 à 1560. Trévoux demande de conserver les privilèges « *particulièrement qu'on ne les soumit pas aux parlements du royaume, dont ils étaient éloignés*<sup>3</sup> ». Afin d'administrer la Dombes, la ville se dote d'un conseil siégeant à Lyon. Ce conseil se transforme en Parlement<sup>4</sup> « organisme idéal pour l'expression de la souveraineté dombiste<sup>5</sup> » lorsque les ducs de Bourbon récupèrent la Dombes, après 1560. C'est donc paradoxalement lors de la très courte période où la Dombes fut française, lors du règne de François 1<sup>e</sup>, que le conseil, née initialement pour administrer un territoire français, fut « détourné », quelques années plus tard en Parlement, symbole de l'indépendance du territoire.

Jusqu'en 1696, le Parlement de Dombes siège à Lyon, par dérogation ou « territoire emprunté » mais les arrêts sont proclamés à Trévoux. « *A cette date, des familles dombistes, et en particulier la famille Cachet, de plus en plus intéressées par cette institution, véritable savonnette à vilains, poussent le duc du Maine à transférer ce Parlement dans sa capitale, Trévoux, ce qui n'est pas pour plaire aux Lyonnais nombreux à occuper des postes au Parlement de Dombes*<sup>6</sup> ». Le prince de Dombes, Louis-Auguste de Bourbon<sup>7</sup> augmente les gages des officiers afin de vaincre leurs réticences. L'institution est transférée à Trévoux le 25 septembre 1697. Le nouvel édifice construit dans la petite capitale de la Dombes est inauguré en 1703.

Une administration conséquente siège dans la petite ville. La justice, l'administration et les offices nécessitent intendant, gouverneur de province et receveur général. Le Parlement souverain comprend 32 officiers. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le recrutement géographique des officiers du Parlement comprend davantage de Lyonnais que de Dombistes. Le renversement de tendance a lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une nombreuse noblesse accompagne ces dignitaires. Selon l'expression de Bruno Benoît, l'ensemble des administrations et des équipements font de Trévoux une véritable « capitale miniature ». Les officiers portent la robe rouge, similaire à celle du Parlement de Paris, signifiant la haute idée de leur rôle. Pourtant, le Parlement est peu occupé, reflétant la modestie de la superficie du territoire et du nombre d'affaires traitées.

---

<sup>1</sup> Unité la plus petite du découpage administratif au Moyen-Age. Le maître du château exerce ses droits banaux sur ce territoire.

<sup>2</sup> Une Principauté distingue une entité politique de premier ordre à l'intérieur d'un Etat souverain et englobant d'autres entités secondaires.

<sup>3</sup> Cité par Jolibois : Trévoux, 1853

<sup>4</sup> Cour souveraine de justice qui statue en dernier ressort, le Parlement enregistre les actes et les jugements et fait le plus souvent fonction de juridiction d'appel. Les fonctions ordinaires du Parlement sont l'enregistrement des actes et des jugements ainsi que le travail des audiences pour la Cour et pour la Chambre des requêtes.

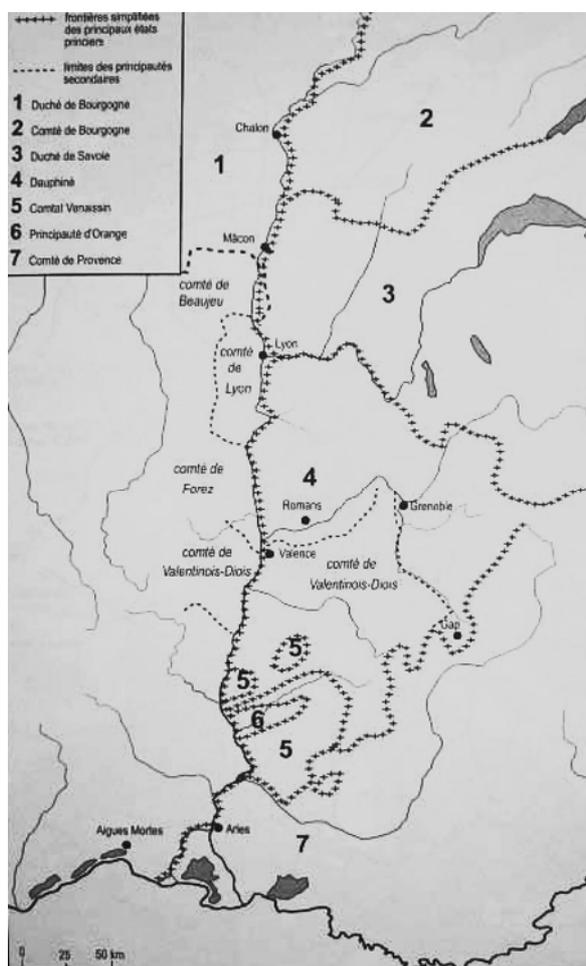
<sup>5</sup> Bruno Benoît, L'or de la Dombes

<sup>6</sup> Bruno Benoît, ibid.

<sup>7</sup> aussi duc du Maine et fils naturel du roi Louis XIV

L'autonomie de la Dombes se délite dès la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les assemblées de châtelains et de députés de Dombes sont supprimées en 1739. Le 30 août 1762, Le duc d'Eu, fils du duc de Maine cède les territoires au roi : Trévoux et la Dombes reviennent à la France. La ville perd les franchises. Le pays est dorénavant compris dans l'étendue des cinq grosses fermes du royaume et dans la généralité de Dijon. Le 31 octobre 1771, le Parlement de Dombes est supprimé : « *Trévoux se vit dépouillé du titre d'honneur qui l'égalait aux villes les plus importantes de France*<sup>8</sup> ». Cette décision marque une volonté de punir le Parlement. Il est remplacé en 1772 par une sénéchaussée ressortissant au conseil supérieur de Lyon et ensuite au Parlement de Dijon.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à son apogée économique et politique, la principauté est une sorte d'anachronisme sur le territoire français. Elle est comparée à un « fossile médiéval<sup>9</sup> » car c'est l'ultime principauté souveraine à l'intérieur du territoire. Après la Révolution Française, le département de l'Ain est créé en 1790. Trévoux devient chef lieu d'un district de quatre cantons. Déchue de sa splendeur passée, Trévoux retombe dans l'anonymat d'un petit bourg.



« Le royaume de France et les principauté d'Empire entre le 14<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle ».

Jacques Rossiaud, Dictionnaire du Rhône médiéval

## Comment cohabitent la capitale d'un micro-Etat et une grande ville privée de titre ?

La position frontalière du territoire Dombiste, délaissée par l'Empire, joue un rôle déterminant dans l'affirmation de son indépendance. Plus grande « ville » de la principauté de Dombes, territoire indépendant, Trévoux se voit attribué le titre prestigieux de capitale. Micro-état, il concentre les pouvoirs judiciaires et politiques que sa fonction lui autorise.

Le territoire Lyonnais est aussi une frontière, doublé d'un carrefour commercial. « *C'est parce que Bourgogne et Languedoc, Savoie et Provence appartenaient à des mondes différents qu'un ensemble pouvait naître de leurs complémentarités nécessaires, tissant leurs réseaux sur la trame serrée des liens unissant le pays d'Arles à la Haute Provence, le diois au Vercors, le Tricastin aux Cévennes, le viennois la tour au Bugey ; tout cela sur le fond épais et dense des capillarités locales reliant les villages aux bourgs et les bourgs aux pays voisins*<sup>10</sup> ». A partir du XVe siècle, Lyon devient le pôle attractif de la région. La diversité des pays voisins jouent de leur complémentarité dans les échanges avec Lyon. Le caractère frontalier participe à l'expansion économique,

Lyon étant à l'interface de plusieurs territoires. Pourtant, du XVe au XVIII<sup>e</sup> siècle, au fur et à mesure de son développement économique et financier, Lyon est

soigneusement mise à l'écart des instruments de représentation politique que son rang lui permettrait de prétendre.

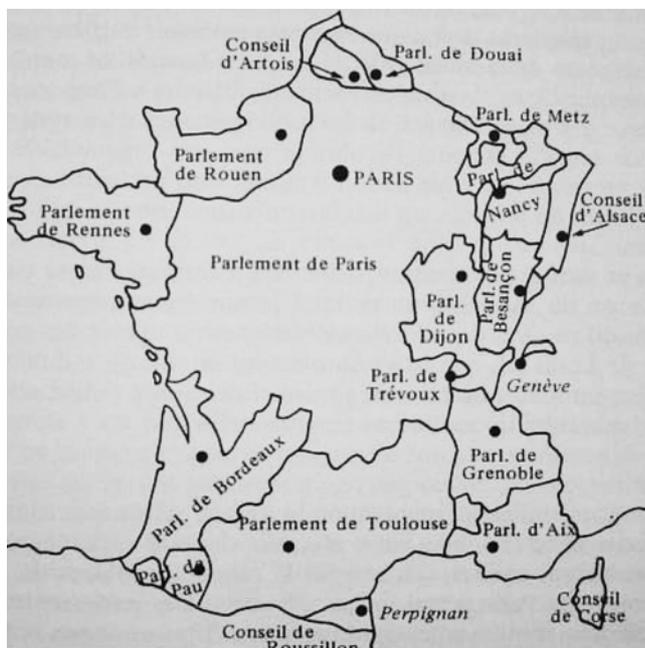
<sup>8</sup> Jolibois, op. cit.

<sup>9</sup> Paul Perceveau : « Trévoux au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la principauté de Dombes »

<sup>10</sup> Jacques Rossiaud, Dictionnaire du Rhône médiéval, p 162

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Généralité de Lyon – comprenant le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez est un territoire à part dans l’organisation du royaume de Louis XIV. C’est pourtant l’une des première région économique de la France. Le développement économique se poursuit durant le XVII<sup>e</sup> siècle mais son influence politique reste réduite par la volonté du pouvoir central. La Généralité de Lyon est absorbée et dépend du Parlement de Paris.

Le XVII<sup>e</sup> siècle correspond à la fois à l’apogée du rayonnement politique de la Principauté Dombiste et, pour Lyon, à une période de castration politique par le pouvoir central Français. A quelques kilomètres de distance de la Principauté, Lyon envie ce statut de Capitale mais ne l’obtiendra jamais. La ville n’a pas de Parlement alors que c’est la deuxième ville du Royaume de France ! Puissance économique et démographique, la cité dispose de toutes les qualités pour « mériter » son Parlement. Le rabaissement par le pouvoir central – voire l’humiliation – est totale puisque Lyon ne dépend même pas des Parlements proches de Dijon ou de Grenoble mais de celui de Paris ! Lyon ne possède qu’une simple sénéchaussée<sup>11</sup> : « de nombreux pouvoirs antagonistes exerçaient leur influence aux portes de la ville<sup>12</sup> » : outre le Parlement de Trévoux, celui de Dijon règne sur la Bresse et le Bugey alors que le Dauphiné dépend du Parlement de Grenoble. « Ainsi, l’image du rayonnement de Lyon est curieusement paradoxale. A cette ville, dont les foires de paiements réglèrent l’économie européenne avant que sonne l’heure d’une activité à l’échelle du monde pour sa manufacture de soieries, tout ce qui aurait permis d’étendre une domination sur un espace régional étendu fut refusé<sup>13</sup> ». Le régime fiscal lyonnais est également défavorable : la ville doit acquitter régulièrement des impôts à la monarchie. Les douanes intérieures divisent l’espace en deux zones distinctes : le Lyonnais, avec le Forez, Dauphiné et Vivarais, provinces « étrangères » devant s’acquitter de taxes et le Beaujolais, la Bresse et la Dombes faisant partis de l’étendue et où les marchandises peuvent circuler librement. « Dans les provinces sans état, comme les trois provinces du lyonnais, la mainmise de la royauté est encore plus facile, puisque la monarchie ne rencontre aucun grand corps capable de résister à ses prétentions. Le lyonnais sans Parlement, sans noblesse puissante, est sans doute le lieu idéal pour observer cette désagrégation des réalités régionales, au profit de l’intégration dans un ensemble national qui se met progressivement en place<sup>14</sup> ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l’essor économique de Lyon se poursuit autour de l’industrie de la soie. Les capacités d’initiative de la ville restent très limitées : « Le vrai pouvoir, comme partout en France, est celui du roi<sup>15</sup> ».



La région lyonnaise révèle un paradoxe saisissant. Lyon, deuxième ville du Royaume de France et « capitale économique » est inexistante politiquement. A quelques kilomètres trône une véritable capitale mais d’un micro territoire, « fossile médiéval », une enclave aux pouvoirs limités. Lyon a des fonctions de capitale – économiques, financières, religieuses – sans en avoir le titre. C’est un peu l’inverse pour Trévoux.

L’indépendance du territoire est relative puisque c’est le duc du Maine, fils naturel du roi de France, qui dirige la Principauté de Dombes. Les relations entre les deux territoires ne sont donc pas inexistantes ou pire, ennemies. Les dernières monnaies sont frappées à Trévoux en 1674. Le duc

« Les parlements dans la France d’Ancien Régime ».

A. Bruguère, J. Revel, Histoire de la France : l’Etat et les pouvoirs, Paris, Le Seuil, 1989

ent. La sénéchaussée de Lyon dépend directement du parlement de Paris. Histoire de Lyon des origines à nos jours

françoise bayard et Olivier zener, « Une gouvernance complexe », p453, dans Histoire de Lyon des origines à nos jours

de Maine renonce à ce privilège, ne voulant pas porter ombrage au roi. Autre indice de l'étrangeté du cas trévoltien, les parlementaires siègent d'abord dans la ville de Lyon....avant de venir sous la contrainte à Trévoux<sup>16</sup>. Ils restent pour la majorité originaires de Lyon.

## **L'indépendance de la principauté : moteur de ses relations avec Lyon et de son développement économique et culturel**

L'identité économique et artisanale de Trévoux se développe en s'appuyant sur sa voisine lyonnaise. L'indépendance de la Dombes sert les deux territoires. Trévoux voit son économie prospérer mais elle reste largement dépendante de ses avantages fiscaux et de la proximité lyonnaise. Son arrière-pays est quasiment inexistant. Trévoux est une capitale indépendante...relevant de la sphère d'influence économique de Lyon. Inversement, il ne manque que le titre de Parlement pour faire de Lyon une ville-capitale à part entière.

Trévoux bénéficie de la proximité de l'énorme marché lyonnais qui exerce une stimulation commerciale et technique. De son côté, Lyon permet de s'approvisionner à bon compte de produits innovants.

La production de traits métalliques et de filés trévoltiens d'or ou d'argent connaît son apogée durant la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Cette activité, prestigieuse et insolite pour une petite ville, est le résultat de la situation politique de la cité. Trévoux, libre de toute entrave administrative, ne payant pas l'impôt sur l'argente royale, est un « paradis » pour les tireurs d'or<sup>17</sup>. Le marché lyonnais est inondé de produits trévoltien de contrebande. Trévoux devient l'égal de grandes cités comme Paris ou Lyon en France ou Milan, Nuremberg, Genève, Chambéry hors du royaume pour ce qui concerne les activités d'orfèvrerie et surtout d'affinage et de tirage d'or.

En devenant française en 1762, Trévoux perd sa situation privilégiée. L'activité de tréfilerie se maintient. L'expérience technique acquise autour de la filière du tirage d'or permet en 1865 la mise au point d'une innovation mondiale : le perçage du diamant<sup>18</sup>. Cet avantage technique permettra à la ville de prospérer dans l'industrie de la filière en diamant et d'en devenir la capitale mondiale, sans concurrence.

L'indépendance de Trévoux a également un impact dans le domaine culturel et de diffusion des connaissances. Trévoux ne connaît pas les entraves législatives pesant sur la production de livres dans le Royaume. L'imprimerie « Compagnie de Trévoux » est fondée en 1699 et cesse son activité en 1731. « *Dans l'histoire culturelle du Siècle des Lumières, le nom de Trévoux est fréquemment cité et il semble représenter un pôle de contestation des idéologies prétendument dominantes [...] L'appellation Trévoux personnalise, en quelque sorte, une résistance à la philosophie et, pour tout dire, elle évoque les entreprises jésuites !*<sup>19</sup> ». Les éditions de Trévoux publient des extraits de livres, nouvelles des académies, éloges de savants. Le journal suit l'actualité littéraire et critique les imprimés récents.

La prospérité économique de Trévoux au XVIIIe siècle est le fait des facilités fiscales que lui procurent son indépendance. Elle est cependant liée au marché lyonnais et plus généralement à la volonté du pouvoir central. « *Il semble que le pouls économique de Trévoux batte en relation avec le cœur lyonnais. Quand celui-ci refoule, la crise sévit à Trévoux ; quand celui-ci aspire, la conjoncture s'améliore et devient même*

---

<sup>16</sup> Paul Perceveaux, op. cit.

<sup>17</sup> B. Benoît, op. cit.

<sup>18</sup> le fil métallique est produit par étirage à travers un trou conique. Celui ci est réalisé dans un matériau le plus dur possible, évoluant au fil des techniques disponibles pour le percer. On utilisa successivement le bois de chêne durci, le fer, l'acier, le rubis et le saphir.

<sup>19</sup> Louis Trenard, Les mémoires de Trévoux

*réellement prospère dans la capitale dombiste<sup>20</sup>*». Le déclin de Trévoux sera très rapide une fois l'indépendance tombée.

**Bibliographie :**

- BENOIT Bruno, *L'or de la Dombes, Trévoux et ses tireurs d'or au XVIIIe siècle*, Editions de Trévoux, 1983
- BENOIT Bruno, « La physionomie économique de Trévoux au XVIIIe siècle » ; CHOMARAT Michel, « Les Mémoires de Trévoux » ; PERCEVEAUX Paul, « Trévoux au XVIIIe siècle dans la principauté de Dombes » dans *la Saône, Trévoux. Un site, une rivière, une histoire : pour quel devenir*, Patrimoine des Pays de l'Ain, 1984
- BRUNET Guy, PERCEVEAUX Paul, TRENARD Louis, *Grande encyclopédie de l'Ain*, Horvath, 1983
- CATTIN, GROS, PLAGNE, SABREVILLE, DE VARAX, *Histoire de l'Ain*, Horvath, 1980
- CHALABI Maryannick, JAZE-CHARVOLIN Marie-Reine, *L'orfèvrerie de Lyon et Trévoux au XV au XXe siècle*, Monum, 2000
- DUBUIS Emile, *Trévoux*, 1973
- GARDEN Maurice, *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*, Belles Lettres, 1970
- JOLIBOIS, *Trévoux par l'abbé, curée de Trévoux*, 1853
- LATREILLE André, *Histoire de Lyon et des lyonnais*, Privat, 1975
- *Les Bords de Saône*, 1908
- PELLETIER André, ROSSIAUD Jacques, BAYARD Françoise, CAYEZ Pierre, *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, ELAH, 2007
- MEILLERAND, Marie-Clotilde, *Lyon et son territoire, pour la DPSA du Grand Lyon*, 2006
- ROSSIAUD Jacques, *Dictionnaire du Rhône médiéval. Identités et langages, savoirs et techniques des hommes du fleuve*, Documents d'ethnologie régionale, 2002

---

<sup>20</sup>

Bruno Benoît, op. cit.